

A la suite de la CAPN des IA-IPR, IEN et IJS, la DGRH a réuni un groupe de travail composé de représentants de l'administration, le l'IGESR, et des organisations syndicales représentatives (FSU et UNSA), afin d'engager un nouveau cycle d'agenda social.

L'objectif premier est de répondre aux difficultés que traverse la profession, par une meilleure reconnaissance du travail des inspecteur.trices, et en confortant notre place dans la gouvernance académique. La circulaire « missions » de 2015 devrait être revue à l'aune des évolutions récentes et de notre changement de régime indemnitaire.

Pour cette première réunion, il s'agissait de faire un état des lieux pour poser un diagnostic partagé et nous présenter la méthode de travail. Les prochaines étapes permettront de repenser les missions, et d'envisager ensemble les modalités de l'évaluation des corps d'inspection en vue de la détermination du montant du CIA à la fin de l'année 2023.

Le directeur de l'encadrement a notamment insisté sur le fait que notre profession se trouve à un moment charnière : L'évaluation doit être sérieuse, rigoureuse et simple.

Lors de nos interventions, nous avons insisté sur les points suivants :

- Nous ne sommes pas demandeurs d'une réécriture en profondeur de la circulaire de 2015. Elle a certes besoin d'un « toilettage » pour prendre en compte des éléments de contexte récents, mais sa philosophie générale nous convient parfaitement. Nous demandons qu'elle soit tout simplement appliquée.
- Nous sommes très inquiets par le précédent créé à Mayotte avec le versement d'un CIA fin 2022 sans aucune évaluation préalable des collègues et sans explications (en particulier pour les collègues qui n'ont rien perçu). Il préfigure ce qui pourrait se produire sans un cadrage précis par voie de circulaire ministérielle.
- Après la présentation d'un diaporama qui pose un état des lieux de la répartition des missions des IEN et des IA-IPR suite à une enquête réalisée auprès des académies, nous alertons sur l'image que renvoient les rectorats : Si les missions complémentaires sont bien identifiées, la place des missions « ordinaires » qui créent elles aussi de la surcharge n'est pas mesurée. Par ailleurs, la place de nos missions nationales est totalement invisibilisée.
- L'empilement est souvent créé par des dispositifs qui apparaissent en cours d'année ou des priorités plus prioritaires que les précédentes...
- Le volume d'activité supplémentaire et la temporalité des missions doivent être évalués et pris en compte pour leur répartition.
- La question de la désignation des porteurs de missions (par qui, selon quels critères) doit être cadrée.
- Les débats nous permettent de constater la surcharge de travail de la très grande majorité d'entre-nous. Aussi, nous rappelons que le moyen le plus simple de répartir cette charge de travail est d'engager une politique volontariste de recrutement, en revalorisant nos carrières afin de rendre nos métiers plus attractifs.

Suite des travaux :

- Deux groupes de travail vont travailler en parallèle (IEN - IA-IPR et RECTEURS - DASEN)
- Nos propositions sont bienvenues en amont de la prochaine réunion